

Image not found or type unknown



Bien immobilier construit sur terrain en usufruit

Par **rovis**, le **20/01/2010** à **20:12**

Bonjour, j'ai construit il y a 25 ans environ, sur le terrain de mon père, avec son accord et avec l'autorisation mairie + dde, une maison individuelle. Il y a une dizaine d'années, mon père m'a fait une donation. Je suis donc devenu nu-propriétaire du terrain et lui usufruitier. Mais quand je consulte l'acte se rapportant à cette donation avec réserve d'usufruit, il n'est indiqué nulle part que, sur ce terrain, existe une maison dont je suis propriétaire. Quelles (mauvaises) conséquences cela puisse-t-il entraîner ? Si mon père résilie ce contrat, puis-je du coup perdre la propriété de ma maison ??

Merci à tous